



## **Code de conduite des fournisseurs**



## 1 Introduction

B2Gold Corp., ainsi que ses filiales et sociétés affiliées (« B2Gold » ou « la Société »), s'engage à mener ses activités de manière éthique, légale et socialement responsable. Chaque décision et chaque action de la société sont motivées par ses valeurs fondamentales : équité, respect, transparence et responsabilité. En respectant ces principes, B2Gold renforce la confiance de ses investisseurs, employés, partenaires, gouvernements ainsi que des communautés au sein desquelles elle opère. De plus, B2Gold respecte les droits de la personne tels que définis dans la Charte internationale des droits de l'homme. La société attend des personnes physiques et morales travaillant avec elle, pour elle ou en son nom, y compris les fournisseurs, sous-traitants, consultants et prestataires (collectivement dénommés « fournisseurs »), qu'elles partagent et respectent ces mêmes engagements.

Le présent **Code de conduite des fournisseurs** (le « Code des fournisseurs ») a pour but de régir la conduite des fournisseurs dans le cadre de leurs relations d'affaires avec la société. Il doit être lu conjointement avec [le Code d'éthique et de conduite des affaires de B2Gold](#), car ces deux documents constituent ensemble le fondement de pratiques commerciales éthiques et responsables. Les fournisseurs sont tenus d'examiner attentivement, de comprendre et de respecter les dispositions du présent Code des fournisseurs, ainsi que toutes les conditions contractuelles applicables conclues avec la société. Il incombe au fournisseur de veiller à ce que ses employés, agents et sous-traitants soient pleinement informés des exigences énoncées dans le présent code des fournisseurs. Les fournisseurs sont également tenus de signaler sans délai à la société tout comportement qui enfreint le code des fournisseurs. Le respect de ces normes est essentiel au maintien d'une relation commerciale transparente, respectueuse et responsable. Pour plus d'informations, **le Code d'éthique et de conduite des affaires de B2Gold**, ainsi que toutes les politiques de gouvernance pertinentes mentionnées dans le présent Code des fournisseurs sont disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.b2gold.com/sustainability/esg-reporting-portal/default.aspx>.

## 2 Conditions générales

Les fournisseurs doivent lire, comprendre et accepter formellement les conditions énoncées dans le présent Code des fournisseurs. Pour ce faire, il suffit de remplir et de signer le formulaire d'acceptation des conditions joint à l'annexe « A ».

### A. Respect de la loi

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, règles et réglementations applicables dans chaque juridiction où ils exercent leurs activités. Si les lois locales sont plus restrictives que le présent Code des fournisseurs, les fournisseurs sont tenus de se conformer, au minimum, aux lois locales applicables.

### B. Santé et sécurité

Chez B2Gold, la sécurité n'est pas juste une priorité, c'est une valeur non négociable. Notre objectif est simple et d'une importance capitale : tout le monde rentre chez soi en toute sécurité, chaque jour. Afin de respecter cette norme, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent notre engagement en faveur d'un lieu de travail exempt d'accidents et de maladies. Par conséquent, les fournisseurs sont tenus de :

- se conformer, soit aller au-delà de l'ensemble des exigences des lois et règlements de santé et sécurité applicables ;
- offrir aux travailleurs un milieu de travail sûr et sain et favoriser une culture de participation proactive des employés à l'amélioration de la santé et de la sécurité ;
- se conformer pleinement aux politiques et procédures de B2Gold en matière de santé et de sécurité lors de toute visite ou activité effectuée sur un site de B2Gold.

### C. Environnement

B2Gold œuvre à prévenir, réduire, atténuer ou corriger les impacts négatifs sur l'environnement et à gérer de façon proactive les risques connexes. Conformément à cet engagement, les fournisseurs sont tenus de :



- se conformer à l'ensemble des lois et règlements environnementaux applicables dans les territoires où ils exercent leurs activités ;
- identifier et gérer activement les risques environnementaux de leurs opérations ;
- 
- surveiller et évaluer leurs impacts environnementaux et mettre en œuvre des mesures visant à améliorer continuellement leur performance ;
- réduire la pollution, les déchets et la consommation de ressources ;

Lors de toute visite ou activité effectuée sur un site de B2Gold, les fournisseurs doivent se conformer strictement aux politiques et procédures environnementales de B2Gold, en adoptant une conduite responsable et alignée sur les objectifs de durabilité de la société.

#### *D. Travail et droits de la personne*

La société est profondément engagée à respecter les droits de la personne, des individus touchés par ses activités, y compris les employés, les entrepreneurs, les communautés locales et les parties prenantes externes. Nous attendons des fournisseurs qu'ils traduisent cet engagement tant dans leurs principes que dans leurs pratiques. Les attentes de la société à l'égard des fournisseurs en matière de travail et de droits de la personne sont les suivantes :

- les fournisseurs ne doivent en aucun cas ni recourir au travail forcé, obligatoire ou des enfants, ni le soutenir ou en tirer profit ;
- les fournisseurs doivent appliquer des pratiques d'emploi équitables et garantir des conditions de travail justes, des horaires raisonnables et une rémunération équitable pour l'ensemble des travailleurs ;
- les fournisseurs doivent respecter le droit des travailleurs de s'organiser, de négocier collectivement et de participer à des manifestations pacifiques ;
- les fournisseurs doivent offrir l'égalité des chances et favoriser un milieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement et d'abus ;
- les fournisseurs doivent veiller à ce que les travailleurs aient accès à des mécanismes efficaces de soumission et de résolution des préoccupations ou plaintes professionnelles.

#### *E. Développement socio-économique*

B2Gold s'engage à adopter des pratiques minières responsables qui contribuent significativement au développement des communautés locales. Nous reconnaissons que les fournisseurs jouent un rôle essentiel dans l'atteinte de cet objectif et, à ce titre, ils sont tenus d' :

- accorder une priorité active à l'embauche locale et à l'approvisionnement auprès des communautés locales afin de soutenir la croissance économique et le renforcement des capacités ;
- lorsqu'il existe des interactions importantes avec les communautés locales, coordonner étroitement avec B2Gold les stratégies de mobilisation des parties prenantes et les mécanismes de gestion des griefs, afin d'assurer une communication respectueuse, transparente et efficace.

#### *F. Intégrité et éthique dans les affaires*

Les fournisseurs doivent s'engager à respecter les normes les plus élevées de conduite éthique dans leurs relations avec les travailleurs, les autres fournisseurs, les autorités gouvernementales et réglementaires, ainsi qu'avec la société.

- Pratiques commerciales équitables : Les fournisseurs doivent respecter des normes commerciales équitables en matière de publicité, de ventes et de concurrence.
- Conflits d'intérêts : Les employés des fournisseurs doivent agir de manière équitable et impartiale et éviter tout conflit d'intérêts, réel ou apparent, dans le cadre des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec la société. Les fournisseurs doivent informer immédiatement la société de toute situation dont ils auraient connaissance et qui constitue ou pourrait raisonnablement être perçue comme un conflit d'intérêts entre la société et le fournisseur.



- **Confidentialité et publications** : Les fournisseurs doivent traiter l'ensemble des informations exclusives ou confidentielles de B2Gold avec la plus stricte confidentialité, sauf lorsque leur divulgation est expressément autorisée par la société ou requise par la loi. Les fournisseurs ne doivent publier aucun communiqué de presse ni aucune autre forme de publication faisant usage du nom ou du logo de B2Gold ou de ses filiales sans autorisation officielle. Les fournisseurs ne doivent pas publier de photographies de biens ou de services prises sur un site de B2Gold sans autorisation officielle.
- **Tenue des registres et contrôles internes** : Les fournisseurs doivent établir et conserver des livres et registres qui reflètent fidèlement leurs transactions et opérations avec la société, mettre en place et maintenir un système adéquat de contrôle et de communication interne de l'information. Les fournisseurs doivent consigner et communiquer les faits de manière exacte, honnête et objective.
- **Cadeaux et avantages** : Les fournisseurs ne doivent offrir aucun cadeau personnel, faveur ou autre avantage à un employé de la société dans le but d'influencer une décision d'affaires.
- **Lutte contre la corruption** : Les fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des lois et règlements anti-corruption applicables, notamment la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* du Canada, le *Foreign Corrupt Practices Act* des États-Unis, le *Foreign Extortion Prevention Act* des États-Unis, ainsi qu'aux lois locales en vigueur dans les territoires où ils exercent leurs activités. À ce titre, les fournisseurs ne doivent ni offrir, verser, promettre, directement ou indirectement, aucun paiement, avantage ou autre contrepartie à un représentant de l'État dans le but d'influencer ses décisions relativement aux biens ou services fournis à la société. Les fournisseurs doivent informer sans délai la société si l'un de leurs administrateurs, dirigeants, actionnaires ou cadres supérieurs est considéré comme un « représentant de l'État » au sens des lois anti-corruption applicables. Chaque fournisseur est tenu de se conformer à la [\*\*Politique de lutte contre la corruption de B2Gold\*\*](#) et d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption.

### **3 Audit et sanctions en cas de non-conformité**

B2Gold cherche à faire affaire avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs et engagements en faveur de pratiques commerciales éthiques, légales et responsables. Les fournisseurs sont tenus de respecter les obligations contractuelles, les lois et règlements applicables, et de démontrer en permanence leur conformité aux principes énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs. Afin d'assurer la conformité, B2Gold se réserve le droit de :

- vérifier la conformité au Code des fournisseurs au moyen d'exigences des rapports, d'audits et d'enquêtes ;
- évaluer la performance des fournisseurs au regard de ces principes pendant toute la durée de la relation contractuelle ;
- exiger la mise en œuvre de mesures correctives en réponse à des impacts potentiels ou des cas de non-conformité ;
- collaborer de bonne foi avec les fournisseurs afin de résoudre les problématiques identifiées et de favoriser l'amélioration continue.

Le non-respect des principes et exigences du Code des fournisseurs peut entraîner la résiliation du contrat à la discrétion de B2Gold.



## Annexe A

### Acceptation du Code de conduite des fournisseurs de B2Gold Corp.

Le soussigné certifie par la présente avoir lu et compris le Code de conduite des fournisseurs de B2Gold, en avoir communiqué efficacement les exigences aux employés et/ou sous-traitants chargés d'exécuter des travaux pour B2Gold, et s'engage à en respecter pleinement les dispositions.

**Nom de la société :**

**Adresse :**

**Nom du représentant légal :**

**Poste :**

**Signature :**

**Date :**